

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 17 octobre 2008

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 29

CIRCULAIRE N° 5304/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR

relative à la préparation par correspondance au concours d'admission au diplôme technique essences de l'enseignement militaire supérieur du 1er degré.

Du 22 septembre 2008

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

CIRCULAIRE N° 5304/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR relative à la préparation par correspondance au concours d'admission au diplôme technique essences de l'enseignement militaire supérieur du 1er degré.

Du 22 septembre 2008

NOR D E F E 0 8 5 2 2 4 1 C

Référence :

Instruction n° 7893/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/RFR du 29 décembre 2004 modifiée (BOC, 2005, p. 545. ; BOEM 614.1.3.5).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 6536/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 22 octobre 2007 (BOC N° 32 du 14 décembre 2007, texte 12).

Référence de publication : BOC N°39 du 17 octobre 2008, texte 29.

Les officiers du service des essences des armées (SEA) ont la possibilité de bénéficier de cours par correspondance, dans le cadre de la préparation au concours d'admission au diplôme technique essences, de l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré du SEA.

Cette préparation est dispensée par la Revue d'études - Espace Delizy situé 32 rue Delizy - 93500 Pantin.

Elle se déroule de novembre 2008 à avril 2009 et comporte quatre dossiers d'une vingtaine de pages environ servant à la rédaction d'une fiche de synthèse, sans avis personnel, soumise à correction.

1. DEMANDE D'INSCRIPTION AUX COURS PAR CORRESPONDANCE.

Pour pouvoir bénéficier de cette préparation financée par le service des essences des armées, les candidats doivent en faire la demande au moyen d'une fiche d'inscription soigneusement remplie (modèle fourni en annexe).

Les candidats ne bénéficient que d'une seule préparation, ils ne sont pas admis à redoubler à titre gratuit.

L'inscription à la préparation n'est ni un droit, ni une obligation.

Les candidats non retenus ou désirant se préparer seuls peuvent le faire, éventuellement par inscription directe à leurs frais, au centre de préparation de leur choix.

2. PROCÉDURE D'INSCRIPTION.

La fiche de candidature dûment remplie est transmise à la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA) avant le 27 octobre 2008, terme de rigueur.

Le 3 novembre 2008, la DCSEA fait connaître la liste des candidats autorisés à suivre la préparation, et inscrit les candidats auprès de la Revue d'études.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 6536/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR relative à la préparation par correspondance au concours d'admission au diplôme technique essences de l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré du 22 octobre 2007 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 2^e classe,
directeur adjoint du service des essences des armées,*

Joël TISSERANT.

ANNEXE.

**FICHE D'INSCRIPTION AUX COURS PAR CORRESPONDANCE DE PRÉPARATION AU
CONCOURS D'ADMISSION AU DIPLÔME TECHNIQUE ESSENCES DE L'ENSEIGNEMENT
MILITAIRE SUPÉRIEUR DU PREMIER DEGRÉ.**

Candidat :

Nom : Prénom :

Grade : Né(e) le :

Remplira les conditions précisées dans l'instruction n° 7893/DEF/DCSEA/SDA2/PM/RFR du 29 décembre 2004 pour se présenter au concours d'admission au DTE.

Affectation :.....

Service :

Emploi :

Organisme d'affectation :.....

.....

.....

.....

Formation d'emploi :.....

.....

.....

.....

Adresse postale de l'affectation :....

.....

.....

Code ou secteur postal : Ville ou armées :

Pays (éventuellement) :

Adresse personnelle :.....

.....

.....

Code postal :..... Ville :....

Pays (éventuellement) :

Adresse où adresser les cours par correspondance :
Personnelle

0 Affectation

0

À, le

Signature du candidat